

# Une action politique pour faire face aux troubles mentaux

En Suisse, les troubles mentaux sont largement répandus parmi les chômeurs et les bénéficiaires de l'AI. Un rapport de l'OCDE présente des mesures pouvant être prises dans ce domaine. Elles requièrent l'engagement d'acteurs tels que les employeurs, les médecins et les enseignants.

*Katrin Jentzsch, Maggie Graf, Annette Hitz*

**Abrégé** Un rapport de l'OCDE explique comment réduire le taux de chômage élevé des personnes souffrant de maladies mentales. Un potentiel d'amélioration existe en particulier pour les troubles légers à modérés. Les recommandations émises par les experts de l'OCDE dans les domaines étudiés (formation, santé, affaires sociales et marché de l'emploi) visent également à permettre un dépistage précoce. Les employeurs, les médecins et les enseignants (ainsi que les intéressés) doivent être formés en ce sens. Un certificat médical élargi – qui n'atteste pas seulement d'une incapacité de travail globale, mais expose la situation de la personne concernée – semble en outre des plus intéressants. Les entreprises devraient également être incitées à s'engager davantage face aux troubles psychiques.

Les maladies psychiques affectent dans une large mesure le marché du travail et la politique sociale des pays de l'OCDE. Ainsi, un bénéficiaire sur trois de l'indemnité de chômage, de prestations d'invalidité ou de l'aide sociale est concerné en Suisse. En outre, le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les personnes souffrant de troubles mentaux que dans la population en général.

Les coûts qu'impliquent les troubles psychiques pour les personnes atteintes, les employeurs et la société dans son ensemble sont considérables; ils augmentent depuis des années dans tous les pays de l'OCDE. En Suisse, on estime qu'ils représentent 3,2% du PIB<sup>1</sup>. Pour les employeurs, ils se traduisent par des absences pour maladie et une baisse de la productivité. Le marché de l'emploi les assimile à du chômage et à une réduction de la main-d'œuvre disponible.

Les jeunes souffrant de troubles psychiques rencontrent principalement des difficultés pour s'insérer ou se maintenir dans la vie professionnelle. En cas d'interruption de la formation ou de perte d'emploi, ils tombent souvent dans une spirale infernale pouvant aboutir à une rente d'invalidité précoce. Malgré ces coûts élevés tant pour les individus que pour la société, on n'accorde encore que peu d'attention aux liens existant entre santé mentale et travail, ainsi qu'aux conséquences pour le marché de l'emploi.

L'OCDE se consacre à ces problèmes depuis plusieurs années. Dans le rapport *Mal-être au travail? Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi*, paru en 2012, il s'agissait d'abord de combler des lacunes concernant les effets que peuvent avoir les troubles mentaux sur l'exercice d'une activité lucrative. Deux ans plus tard, l'organisation a étudié la situation dans neuf

pays – dont la Suisse<sup>2</sup> – et formulé des recommandations.

Le rapport de synthèse «Fit Mind, Fit Job – From Evidence to Practice in Mental Health and Work»<sup>3</sup> a finalement été publié

<sup>2</sup> OCDE (2014).

<sup>3</sup> Le rapport se trouve sur le site de l'OCDE. Il est paru dans le cadre d'un forum politique de haut niveau sur la santé mentale et l'emploi, ayant pour thème «Rapprocher les politiques de l'emploi et de la santé». Cette manifestation, qui s'est tenue le 4 mars dernier, a offert aux ministres et acteurs de la santé et de l'emploi l'occasion de discuter de stratégies coordonnées dans ces deux domaines, pouvant servir à intégrer ou à maintenir des personnes atteintes de troubles mentaux dans des emplois adaptés à leur formation. La Suisse y était représentée par Christel Bornand (directrice de l'Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, à Neuchâtel), Philippe Perrenoud (membre du Conseil-exécutif du canton de Berne), Stefan Ritler (vice-directeur de l'Ofas), Hugues Sautière (chef adjoint du Service public de l'emploi de Fribourg) et Stefan Spycher (vice-directeur de l'OFSP).



Il est important de reconnaître les problèmes psychiques à un stade précoce. Les employeurs, les médecins et les enseignants jouent un rôle crucial à ce niveau.

<sup>1</sup> OCDE (2014), p. 24.

au printemps 2015. Il fait non seulement apparaître des faiblesses systémiques, mais aussi des potentiels d'amélioration. Il s'appuie sur des bonnes pratiques issues des pays étudiés pour émettre des recommandations à l'attention des décideurs politiques. Le rapport se concentre principalement sur les maladies psychiques légères à modérées, qui ne doivent pas entraîner l'exclusion de la vie professionnelle. Pour éviter une telle situation, il faut principalement procéder à un dépistage précoce et accorder au malade un soutien et un traitement rapides et appropriés.

### Une exclusion précipitée du marché du travail peut être fatale

Trois questions sont prioritaires pour l'OCDE: a) le *moment* où il convient d'intervenir pour que la santé mentale soit préservée, b) les *responsabilités* à assumer et c) les *mesures* exactes à prendre. Celle du *moment* a trait principalement à la prévention, au dépistage précoce et à la rapidité d'action. Cette démarche permet, selon les possibilités, d'éviter les troubles chroniques, les difficultés ou interruptions de la formation pendant l'enfance et l'adolescence, ainsi que l'exclusion du marché de l'emploi à l'âge adulte. C'est justement lorsque les troubles sont légers à modérés qu'il ne faut pas se contenter d'attendre une éventuelle guérison, et donc d'aboutir à une éventuelle exclusion, avant d'envisager la (ré)insertion. Plus longtemps une personne reste éloignée du marché du travail pour cause de maladie, plus sa réintégration s'avère difficile.

Concernant les *responsabilités*, les acteurs qui se trouvent en première ligne doivent avoir un rôle déterminant. Il s'agit des personnes (dans les quatre domaines étudiés) qui sont immédiatement – et de manière relativement étroite – en contact avec des personnes susceptibles d'être concernées: enseignants, employeurs/supérieurs, médecins de famille, conseillers de l'aide sociale ou des ORP.

Concernant les *mesures* à prendre, la recommandation d'une stratégie politique globale d'ordre supérieur (stratégie pour la santé mentale) mérite d'être étudiée. Ainsi, des mesures destinées à préserver la santé mentale pourraient être planifiées et mises en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée. Cela éviterait de les traiter de façon isolée dans des systèmes individuels, comme c'est le

### Réseau Santé Psychique

Le Réseau Santé Psychique Suisse (RSP) est une initiative multisectorielle à l'échelle nationale, qui vise à promouvoir la santé psychique et à prévenir les troubles mentaux. Dans ce domaine, le contexte professionnel joue un rôle crucial. Le RSP est une organisation à but non lucratif. Il repose sur un contrat de collaboration entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), la fondation Promotion Santé Suisse, l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas) et le Secrétariat d'État à l'économie (Seco). La mise en réseau des acteurs concernés doit faire ressortir et exploiter des synergies possibles. Elle permet également d'améliorer l'efficacité et l'efficience des mesures visant à promouvoir la santé mentale. Actuellement, le réseau regroupe plus de 130 membres (organisations nationales, administrations cantonales et entreprises privées).

cas actuellement. La mise en œuvre de la stratégie devrait, par ailleurs, bénéficier d'un suivi.

### Des attentes à l'égard des enseignants, médecins et employeurs

Les principales thématiques et recommandations du rapport de l'OCDE concernent le système social, de la formation et de la santé, ainsi que le marché de l'emploi. Les experts adressent aux acteurs des domaines étudiés des recommandations d'actions pour le développement de stratégies intégrées, en s'appuyant sur des exemples de bonnes pratiques issus de divers pays de l'OCDE. Ainsi, les personnes souffrant de troubles mentaux légers à modérés doivent bénéficier d'un soutien et d'un traitement rapides. Il s'agit ici moins de la constitution de ressources psychiatriques que du dépistage rapide et de l'intervention simple d'acteurs (immédiats) bien informés, qualifiés et conscients de leur responsabilité. Une telle approche pourrait contribuer à atténuer les souffrances individuelles et à endiguer les coûts économiques considérables des troubles psychiques. Les paragraphes suivants abordent plus en détail les quatre domaines étudiés.

### Un système de formation apte à dépister les troubles

Les premiers signes de troubles mentaux apparaissent souvent à l'adolescence. Ils

influencent donc la formation et l'entrée dans la vie active. L'OCDE pointe des lacunes dans la sensibilisation des enseignants, mais également des élèves eux-mêmes, aux problèmes psychiques qui peuvent frapper les personnes en formation.

La stratégie que propose l'OCDE consiste à développer des compétences, parmi les autorités éducatives et les enseignants, pour leur apprendre à dépister les troubles mentaux et à les gérer. Au besoin, un accès simple et rapide à un soutien coordonné doit être garanti aux écoliers et étudiants afin d'assurer leur santé mentale. Ces mesures sont à envisager en particulier lorsque des phases de transition – par exemple l'entrée dans le monde du travail – requièrent un accompagnement spécifique. Il convient d'accorder une attention spéciale à la prévention des interruptions d'études, qui sont souvent liées à des troubles mentaux et ont des conséquences néfastes.

### Système de santé: introduire des certificats médicaux élargis

Afin d'éviter qu'un trouble psychique ne s'aggrave, il est nécessaire que le traitement soit adapté et appliqué en temps voulu; ceci est également valable pour les troubles légers à modérés. Une prise en charge coûteuse par des spécialistes n'est pas primordiale. Il vaut mieux que le médecin de famille acquière les qualifications nécessaires au traitement des troubles mentaux modérés et qu'il puisse avoir accès à un soutien, si besoin est.

La situation professionnelle joue un rôle central, notamment dans le processus de traitement et de guérison. Actuellement, la psychiatrie n'en fait que trop peu de cas. C'est pourquoi les experts de l'OCDE estiment que cette perspective doit désormais être intégrée à la formation des médecins: le système psychiatrique et psychothérapeutique doit accorder davantage d'attention à l'emploi et donc s'orienter par rapport aux ressources lors de la prise en charge des patients.

Cette approche inclut notamment une attestation médicale élargie, ne certifiant pas une incapacité de travail de manière globale, mais tenant compte des exigences professionnelles concrètes et montrant ce qui est possible à un moment donné. Ainsi, un taux d'activité provisoirement adapté, accompagné par exemple d'un soutien prodigué par le programme «Supported

employment»<sup>4</sup>, peut préserver l'emploi de l'intéressé. Les «fit notes» (notes sur l'adéquation du poste) qui vont avec ne sont pas connues qu'en Grande-Bretagne<sup>5</sup>. La Communauté d'intérêts suisse de la médecine des assurances (Swiss Insurance Medicine, SIM)<sup>6</sup> propose un formulaire de certificat médical de ce type sur son site Internet. Cependant, il manque encore actuellement, en Suisse et ailleurs, des normes concernant l'utilisation obligatoire de telles attestations.

### Marché du travail: des directives pour les supérieurs hiérarchiques

Les employeurs ressentent eux aussi les conséquences des troubles psychiques de leurs collaborateurs sous la forme d'absences et de pertes de productivité. Ils sont donc prédestinés à jouer un rôle plus actif dans la prévention et le soutien. Au besoin, ils pourraient agir rapidement en faisant appel par exemple à des professionnels. Pour que les supérieurs hiérarchiques soient aptes à ce rôle, ils doivent y être formés. Des lignes directrices sur la gestion des collaborateurs souffrant de problèmes psychiques pourraient se révéler utiles. Selon l'OCDE, il convient de renforcer les incitations et les obligations des

employeurs visant à prévenir les absences pour maladie. De même, les lois sur la prévention du risque psychosocial devraient être adaptées.

### Système social: créer des incitations

En moyenne, au moins un tiers des bénéficiaires de prestations sociales, toutes assurances sociales confondues, sont confrontés à des troubles psychiques dans les pays de l'OCDE étudiés<sup>7</sup>. Ainsi, l'assurance-chômage et l'aide sociale ont, comme l'assurance-invalidité, une forte influence sur la (ré)intégration professionnelle à travers leurs programmes d'acti-

vation et la mise en place d'incitations. Les demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques – quel que soit le système concerné – doivent donc être identifiés et aidés. Pour cela, il s'agit de développer et de disposer des instruments appropriés. Des incitations financières pour les personnes suivies dans les différents systèmes ainsi que pour les fournisseurs de prestations d'insertion devraient être conçues de sorte que l'intégration au marché du travail se passe bien.

Les offices fédéraux concernés vont analyser les recommandations et prendront les mesures nécessaires. Le Réseau Santé Psychique Suisse invite au débat et encourage les autres acteurs à le rejoindre.

<sup>7</sup> OCDE 2015, p. 142.



**Katrin Jentzsch**

Collaboratrice scientifique du secteur Insertion professionnelle, Office fédéral des assurances sociales OFAS; membre du comité de direction du Réseau Santé Psychique Suisse

**Maggie Graf**

Cheffe du secteur Travail et santé, domaine Conditions de travail, Secrétariat d'État à l'économie SECO; membre du comité de direction du Réseau Santé Psychique Suisse

**Annette Hitz**

Responsable de projet, Réseau Santé Psychique Suisse

<sup>4</sup> «Supported Employment» (emploi assisté) offre un soutien aux personnes handicapées ou à d'autres personnes difficiles à placer, afin de leur permettre d'obtenir et de conserver un emploi rémunéré sur le marché du travail général.

<sup>5</sup> Exemple de bonne pratique 3.7, OCDE 2015, p. 94.

<sup>6</sup> [www.swiss-insurance-medicine.ch](http://www.swiss-insurance-medicine.ch), exemple de bonne pratique 3.10, OCDE 2015, p. 97.

### Bibliographie

OCDE, *Fit Mind, Fit Job – From Evidence to Practice in Mental Health and Work*, 2015.

OCDE, *Santé mentale et emploi: Suisse*, 2014.

OCDE, *Mal-être au travail? Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi*, 2012.